

ANNEXE III : GRILLE DE CONTROLE BIOSECURITE en ELEVAGE de VOLAILLES

GRILLE DE CONTROLE BIOSECURITE VOLAILLES EN ELEVAGE							
Cochez-le(s) espèce(s) présente(s) dans l'élevage le jour de la visite :							
Oie	Canard domestique	Gibier (canard colvert)	Gibier (faisans, perdrix)	Caille	Gallus	Dinde	Pigeon

Cocher la case si au moins une espèce est « plein air »

Item	Notation				Commentaire
	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Existence d'un plan de circulation	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Absence de véhicules non indispensables au fonctionnement de l'exploitation en zone professionnelle et/ou absence de véhicules entrant en zone d'élevage	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Absence de mélange palmipèdes et autres volailles et/ou absence de contact entre oiseaux commerciaux et oiseaux non commerciaux	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Sas : conception et équipement	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Sas : utilisation et procédure	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Protection des bâtiments	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Efficacité des mesures de protection des dispositifs d'abreuvement et d'alimentation	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Évaluation des pratiques de nettoyage et désinfection	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Existence et tenue du registre d'élevage (enregistrement des pesées, des mortalités, de l'enlèvement des cadavres, des soins et traitement administrés par l'éleveur et le vétérinaire)	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Protection des stockages de litière et d'aliment vis-à-vis de la faune sauvage	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
Conditions de stockage des cadavres et de leur enlèvement	_ S	_ A	_ AA	_ NS	
CONCLUSION	_ Favorable		_ Non favorable		

Date de la visite : ___ / ___ / _____ INUAV de(s) atelier(s) visité(s) :
L'éleveur ou son représentant (nom et signature) Le vétérinaire sanitaire (nom et signature)

N. ordre :

Ce document est à conserver au moins 5 ans dans le registre d'élevage.
Une copie est à conserver au moins 5 ans par le vétérinaire sanitaire.

SO : sans objet

S : satisfaisant

A : acceptable

AA : à améliorer

NS : non satisfaisant